

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

**Règlement numéro 930-2019 modifiant le règlement numéro 857-2014 établissant un mode de tarification pour l'utilisation de la salle Denis-Boucher**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de changer les usages aux fins desquels la salle Denis-Boucher est utilisé;

ATTENDU que l'avis de motion a dûment été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019;

ATTENDU que le projet de règlement a dûment été déposés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2019.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE le règlement numéro 930-2019 modifiant le règlement numéro 857-2014 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7**

À l'article 7 du règlement numéro 857-2014, il est écrit ce qui suit :

« La salle Denis-Boucher est utilisée à des fins culturelles, formatives ou sociales (formation, funérailles et réunion d'information), le tout, sous la supervision de l'adjointe administrative. »

L'article se lira désormais comme suit :

« La salle Denis-Boucher est utilisée à des fins culturelles, formatives ou sociales, le tout, sous la supervision de l'adjointe administrative. »

**ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité.**

AVIS DE MOTION :	19 août 2019
PROJET DE RÈGLEMENT :	16 septembre 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	15 octobre 2019
AVIS PUBLIC :	24 octobre 2019
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	2019-10-264

  
Martin Deschênes  
Maire

  
Chloé Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière